



# Les coupes en forêt de Sénart

Document préparatoire au martelage VIP du 26/03/26

# Pourquoi participer au martelage de la parcelle 78 « Bois Renaud » le 26/03/26

- ▶ Pour exercer notre vigilance sur les arbres désignés
  - ▶ Conserver les beaux arbres dans cette portion très fréquentée
  - ▶ Accepter la coupe des arbres dépérissant potentiellement dangereux
  - ▶ Demander un respect du sous bois qui évite une trop forte fréquentation et un tassement du sol sur l'ensemble de la parcelle

# Le plan d'aménagement

- ▶ La forêt de Sénart fait 3 500 ha. La majorité est une forêt publique propriété de l'état (3 222 ha) gérée par l'ONF (Office National des Forêts)
- ▶ Les coupes suivent un « plan d'aménagement » obligatoire dans les forêts publiques
- ▶ C'est une prévision des prélèvements possibles dans une forêt de production
- ▶ Le plan d'aménagement de la forêt de Sénart a été établi en 2013
- ▶ Il prévoit des prélèvements moyens d'environ 12 500 m<sup>3</sup> de bois par an soit 3.9 m<sup>3</sup> par ha sur les 3222 ha gérés par l'ONF.

# Le plan d'aménagement

- ▶ Le plan d'aménagement est public
- ▶ Celui de la forêt de Sénart a été établi en 2013 pour la période 2014-2033
- ▶ A cette époque le climat sur la forêt était totalement différent

- **Climat**

Le climat local est le climat océanique séquanien. La station météorologique de référence est celle de l'aéroport de MELUN-VILLAROCHE, à 22 KM au sud-est du massif. Toutefois on note des variations conséquentes à l'intérieur même du massif. Les données sont disponibles pour la période 1971 à 2009 à l'agence de Fontainebleau.

- température moyenne annuelle :  $T = 11,0^{\circ}\text{C}$
- nombre de jours de gelées par an : 65 jours
- précipitations moyennes annuelles :  $P = 674 \text{ mm}$  (de 394 à 879 mm)
- précipitation pendant la saison de végétation d'avril à octobre : 397 mm (de 207 à 564 mm)
- évapotranspiration potentielle annuelle (formule de Thornthwaite) : 675 mm (639 à 717 mm)
- évapotranspiration potentielle pendant la saison de végétation : 588 mm (540 à 639 mm)
- température moyenne du mois le plus chaud (juillet) :  $M = 19^{\circ}\text{C}$
- température moyenne du mois le plus froid (janvier) :  $m = 3,7^{\circ}\text{C}$



# Les prévisions

- Les volumes « réalisables » ont été prévus en 2013

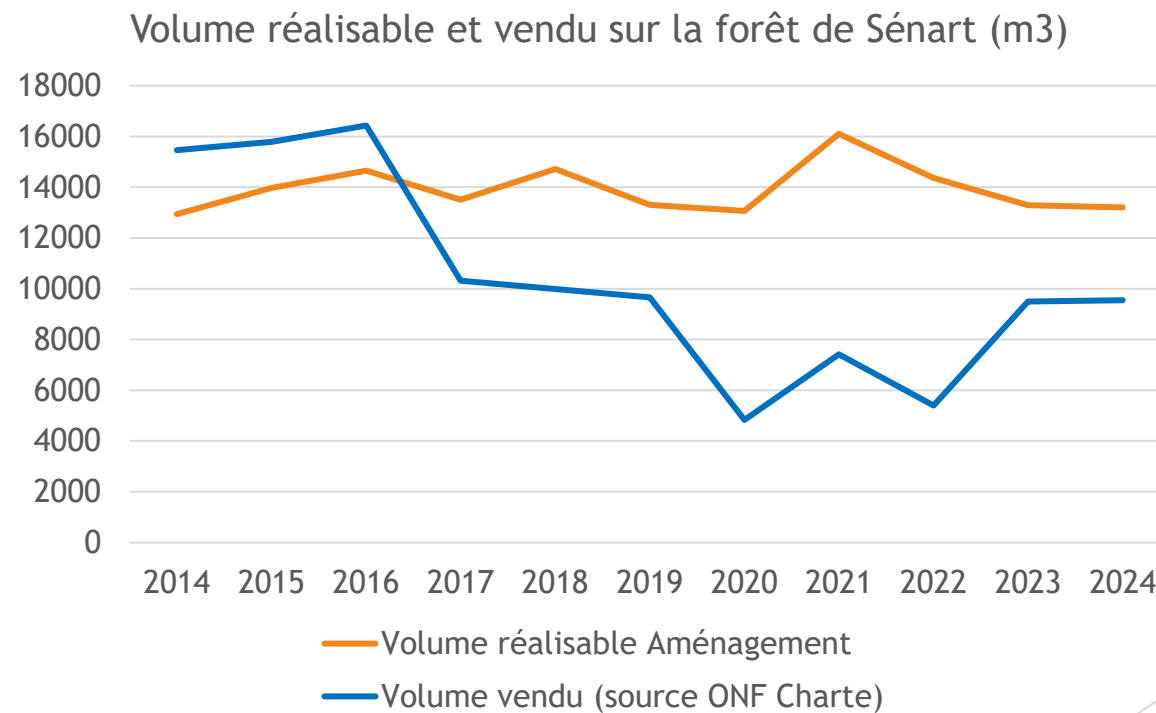
- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

**Volume présumé réalisable par année d'inscription à l'état d'assiette des coupes – évaluation indicative**

| <b>Année d'assiette</b> | <b>Surface à désigner</b> | <b>VPR tige</b> | <b>VPR Total</b> | <b>Année d'assiette</b> | <b>Surface à désigner</b> | <b>VPR tige</b>   | <b>VPR Total</b>  |
|-------------------------|---------------------------|-----------------|------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>2014</b>             | 244,88 ha                 | 3 878 m3        | 12 944 m3        | <b>2024</b>             | 357,32 ha                 | 6 377 m3          | 13 205 m3         |
| <b>2015</b>             | 246,93 ha                 | 3 785 m3        | 13 975 m3        | <b>2025</b>             | 296,71 ha                 | 5 833 m3          | 10 305 m3         |
| <b>2016</b>             | 245,09 ha                 | 4 734 m3        | 14 647 m3        | <b>2026</b>             | 340,94 ha                 | 5 662 m3          | 10 225 m3         |
| <b>2017</b>             | 260,24 ha                 | 4 937 m3        | 13 503 m3        | <b>2027</b>             | 251,60 ha                 | 4 018 m3          | 7 407 m3          |
| <b>2018</b>             | 280,56 ha                 | 4 055 m3        | 14 714 m3        | <b>2028</b>             | 299,65 ha                 | 4 135 m3          | 7 550 m3          |
| <b>2019</b>             | 255,97 ha                 | 4 474 m3        | 13 305 m3        | <b>2029</b>             | 293,58 ha                 | 4 986 m3          | 9 000 m3          |
| <b>2020</b>             | 309,03 ha                 | 4 687 m3        | 13 068 m3        | <b>2030</b>             | 383,85 ha                 | 5 879 m3          | 10 444 m3         |
| <b>2021</b>             | 334,19 ha                 | 5 923 m3        | 16 097 m3        | <b>2031</b>             | 355,61 ha                 | 5 700 m3          | 11 243 m3         |
| <b>2022</b>             | 408,26 ha                 | 6 170 m3        | 14 358 m3        | <b>2032</b>             | 361,37 ha                 | 6 494 m3          | 11 467 m3         |
| <b>2023</b>             | 366,22 ha                 | 5 199 m3        | 13 286 m3        | <b>2033</b>             | 349,14 ha                 | 6 373 m3          | 11 581 m3         |
|                         |                           |                 |                  | <b>Total</b>            | <b>6 241,14 ha</b>        | <b>103 299 m3</b> | <b>242 324 m3</b> |

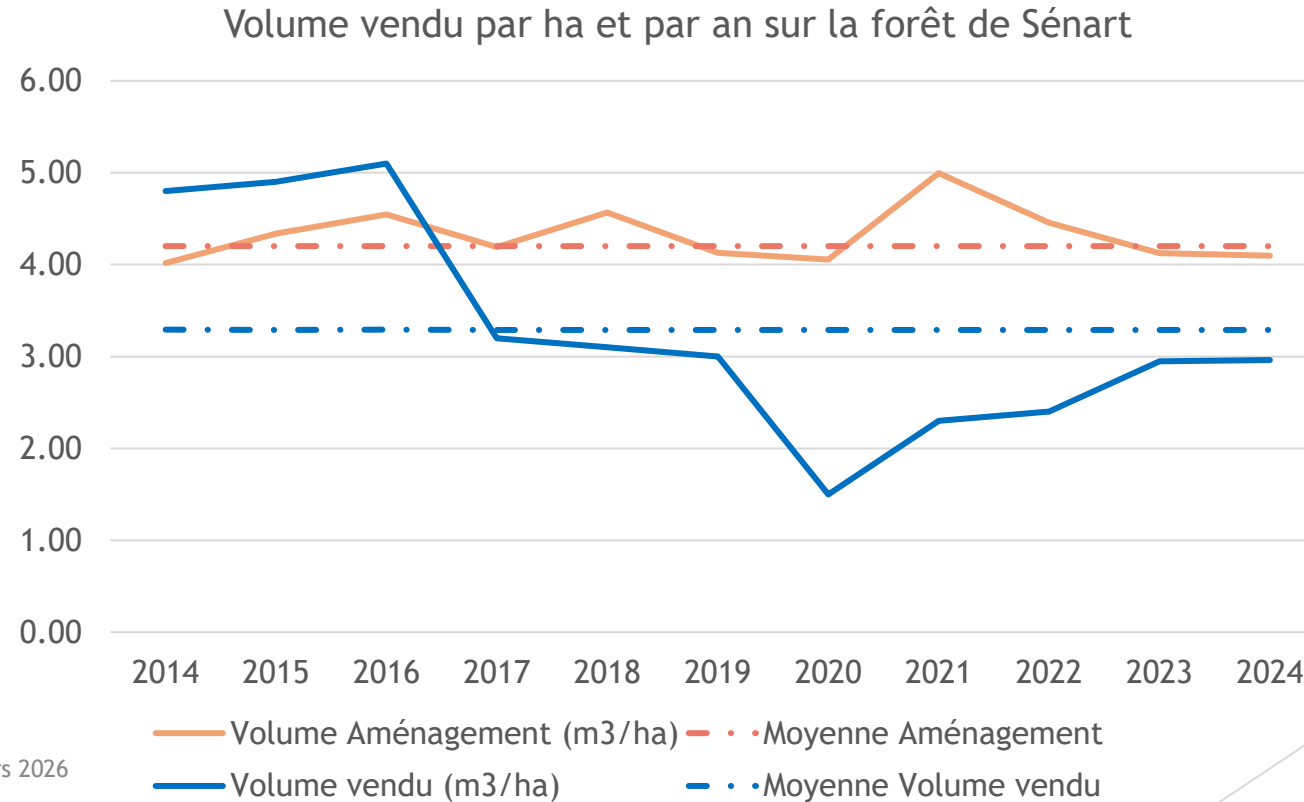
# Les coupes réalisées

- Le volume de bois vendu est fourni par l'ONF chaque année dans le cadre de la charte. Il peut être comparé au volume prévu dans le plan d'aménagement



# Les coupes réalisées

## ► Exprimées en m<sup>3</sup> par ha



Volume vendu moyen  
3.29 m<sup>3</sup>/ha

# Les coupes réalisées

- ▶ Le bois vendu ne correspond pas à tout le bois coupé
  - ▶ L'ONF vend :
    - ▶ Du bois énergie
    - ▶ Du bois d'industrie
    - ▶ Du bois d'œuvre
- } Ces bois sont issus des grumes (troncs d'arbre ébranchés)
- ▶ L'ONF laisse sur place les petites branches et les houpiers (les branches du sommet des arbres)
  - ▶ On estime que 20% du bois coupé reste sur place
  - ▶ Le total des prélèvements correspond donc à  $3.29 \text{ m}^3/\text{ha} + 20\%$

**Total du bois coupé chaque année en moyenne**  
 **$3.29 \text{ m}^3/\text{ha} + 20\% = 3.95 \text{ m}^3/\text{ha}$**

# Les coupes réalisées

- Le bois énergie
  - Correspond au taillis et aux bois de plus petit diamètre



Marquage des arbres destinés à la production de bois énergie (1 trait rouge)

Montgeron Environnement Mars 2026

Utilisation du bois énergie : chauffage



Transformation du bois issu des cloisonnements réalisés à Draveil en 2022



Bois énergie en bordure d'allée en forêt de Sénart

Le bois énergie sous toutes ses formes



Bois bûche - ©Fotolia



Plaquette forestière - ©Fotolia



Granulés de bois - ©Fotolia

# Les coupes réalisées

- Le bois d'industrie
  - Fabriqué à partir des grumes de moins bonne qualité (nœuds dans le tronc, essences les moins intéressantes, troncs non rectilignes)



Panneaux de particules



Montgeron Environnement Mars 2026

Grumes de pin en bord de parcelle 108 en 2025



10

Palettes

# Les coupes réalisées

- ▶ Le bois d'œuvre
  - ▶ Utilisé dans la construction (planches, poutres) ou l'ébénisterie (meubles, tonnellerie)
  - ▶ L'essence phare en forêt de Sénart est le chêne



Coupes de chênes parcelle 108 en 2025



Marquage du bois d'œuvre : 1 point rouge



Grumes proches de la faisanderie en 2026



Place de dépôt en 2025



Construction

Coupes de chênes en forêt de Sénart

# Les coupes réalisées

- Le bois qui reste sur les parcelles

Les petites branches vont rester sur la parcelle



Montgeron Environnement Mars 2026

12

Les grumes (troncs ébranchés) vont être mises en bord de parcelle pour être vendues

# Estimation de la production biologique en forêt

- ▶ La production biologique désigne le volume de bois que les arbres d'une forêt produisent chaque année par croissance naturelle
- ▶ En 2023 l'ONF a réalisé une étude en forêt qui a permis d'estimer la production biologique entre 2013 et 2022
  - ▶ Cette étude se base sur l'examen de 300 placettes en forêt
  - ▶ Le diamètre et la hauteur des arbres avaient été estimés en 2013, il ont été remesurés en 2022
  - ▶ La production biologique a été estimée à **4.5 m<sup>3</sup>/ha/an**
  - ▶ La mortalité a été estimée à **0.67 m<sup>3</sup>/ha/an**

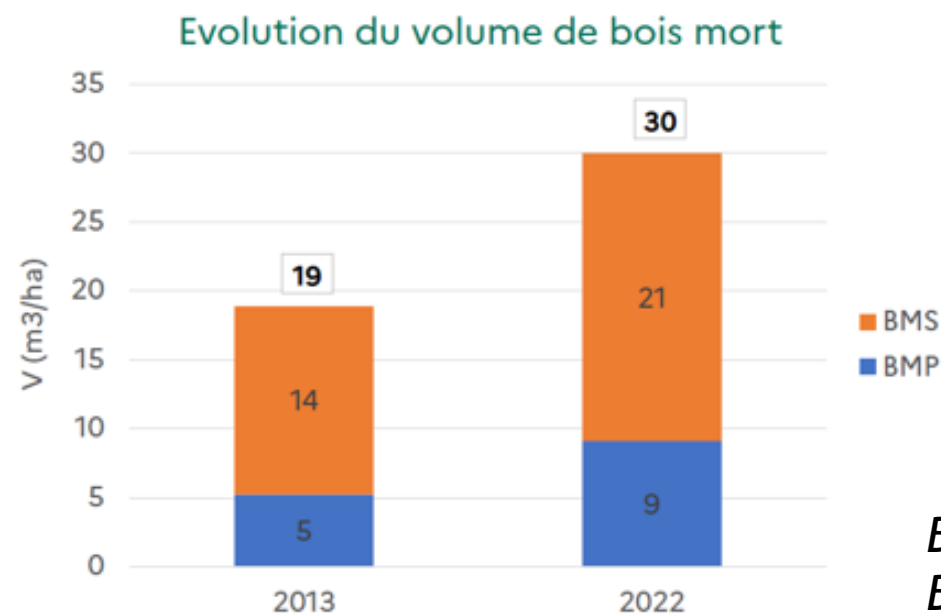
**Production de bois en bonne santé**  
 **$4.5 - 0.67 \text{ m}^3/\text{ha} = 3.83 \text{ m}^3/\text{ha}$**

- ▶ **L'ONF prélève donc plus que la production de bois en bonne santé chaque année**
- ▶ L'ONF prélève le bois en bonne santé (les beaux chênes) et laisse les arbres morts sur place



# Estimation de la production biologique en forêt

- C'est ce qui a été constaté lors de l'étude de 2022 : le volume de bois mort augmente en forêt de Sénart

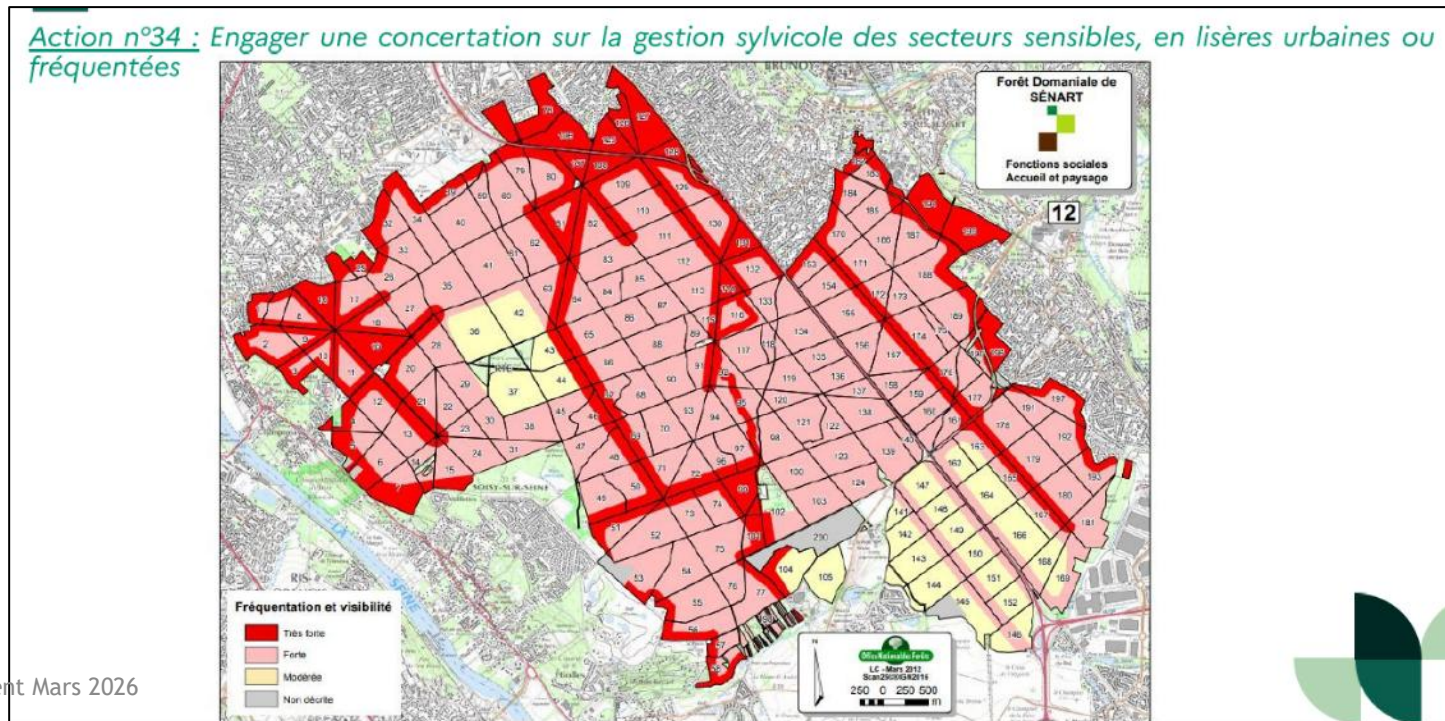


*BMS : Bois mort au sol*  
*BMP : Bois mort sur pied*

Remarque : La présence de bois mort est une bonne chose pour la biodiversité  
Le but n'est pas de le limiter mais d'avoir aussi du bois vivant !

# Secteurs sensibles en forêt de Sénart

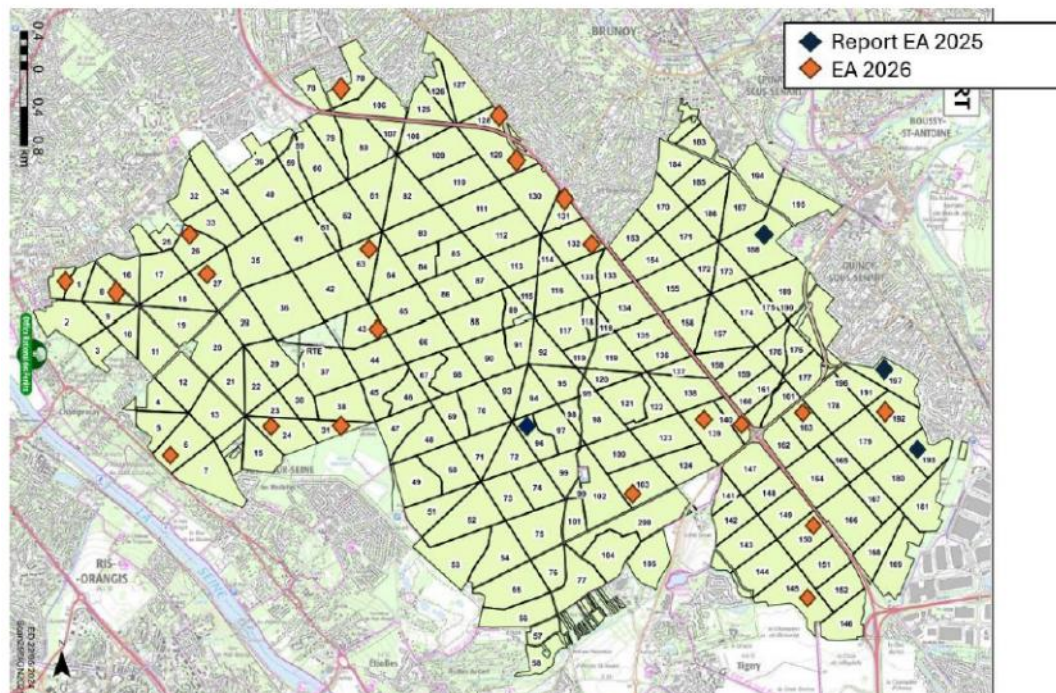
- Dans le cadre de la charte l'ONF s'est engagé à travailler en concertation avec les associations dans certains secteurs « sensibles » (très fréquentés) identifiés ci-dessous en rouge



# Martelages prévus en 2026

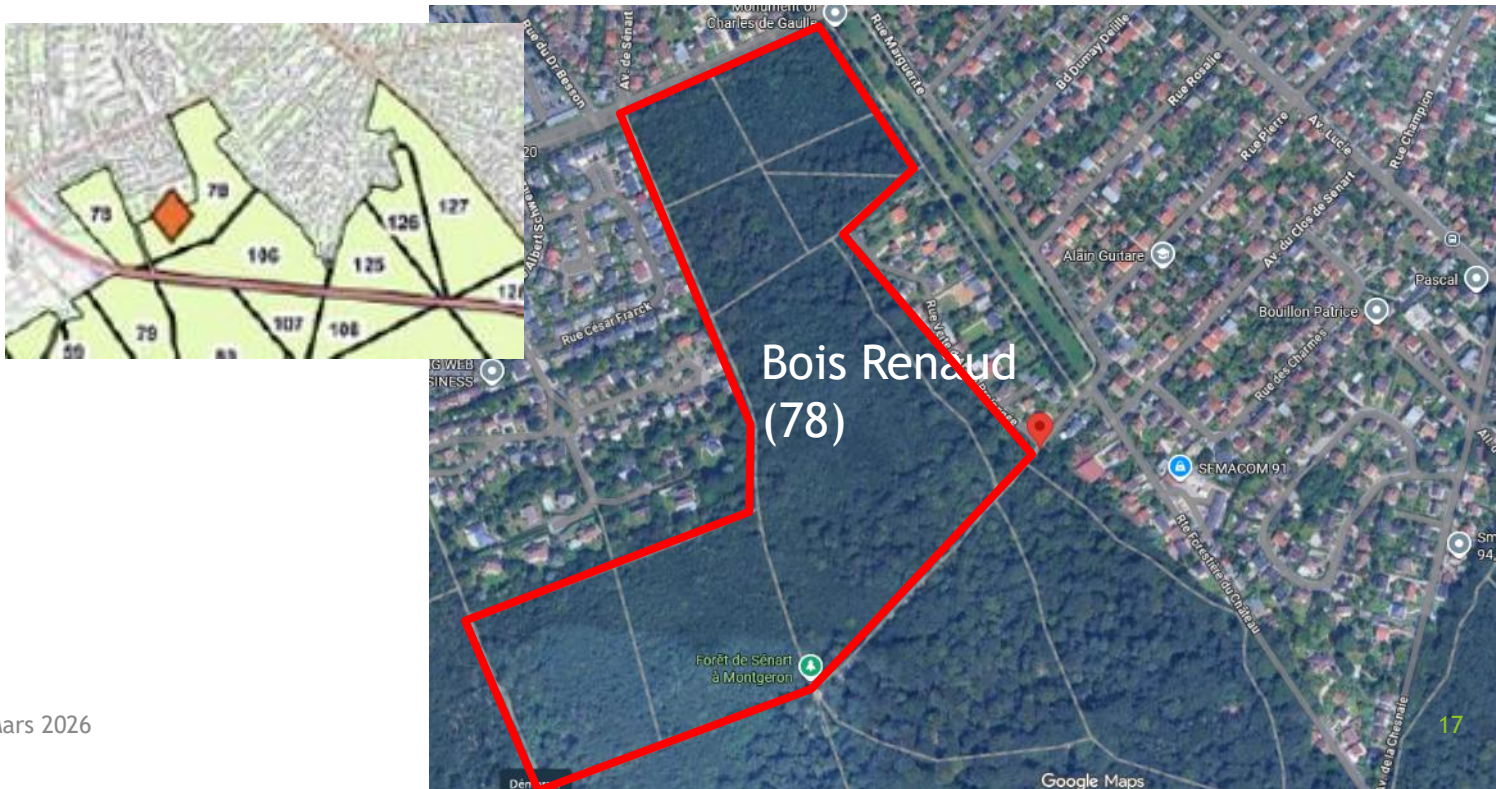
- L'ONF nous fournit la carte des parcelles où le martelage (marquage des arbres à abattre) est prévu chaque année

La gestion de la forêt de Sénart  
Programme d'état d'assiette 2026



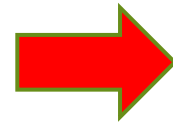
# Martelages prévus en 2026

- La parcelle 78 identifiée sur la carte correspond au « Bois Renaud » qui longe la pelouse et va jusqu'à la résidence de la forêt



# Fonction de fixation du carbone par la forêt

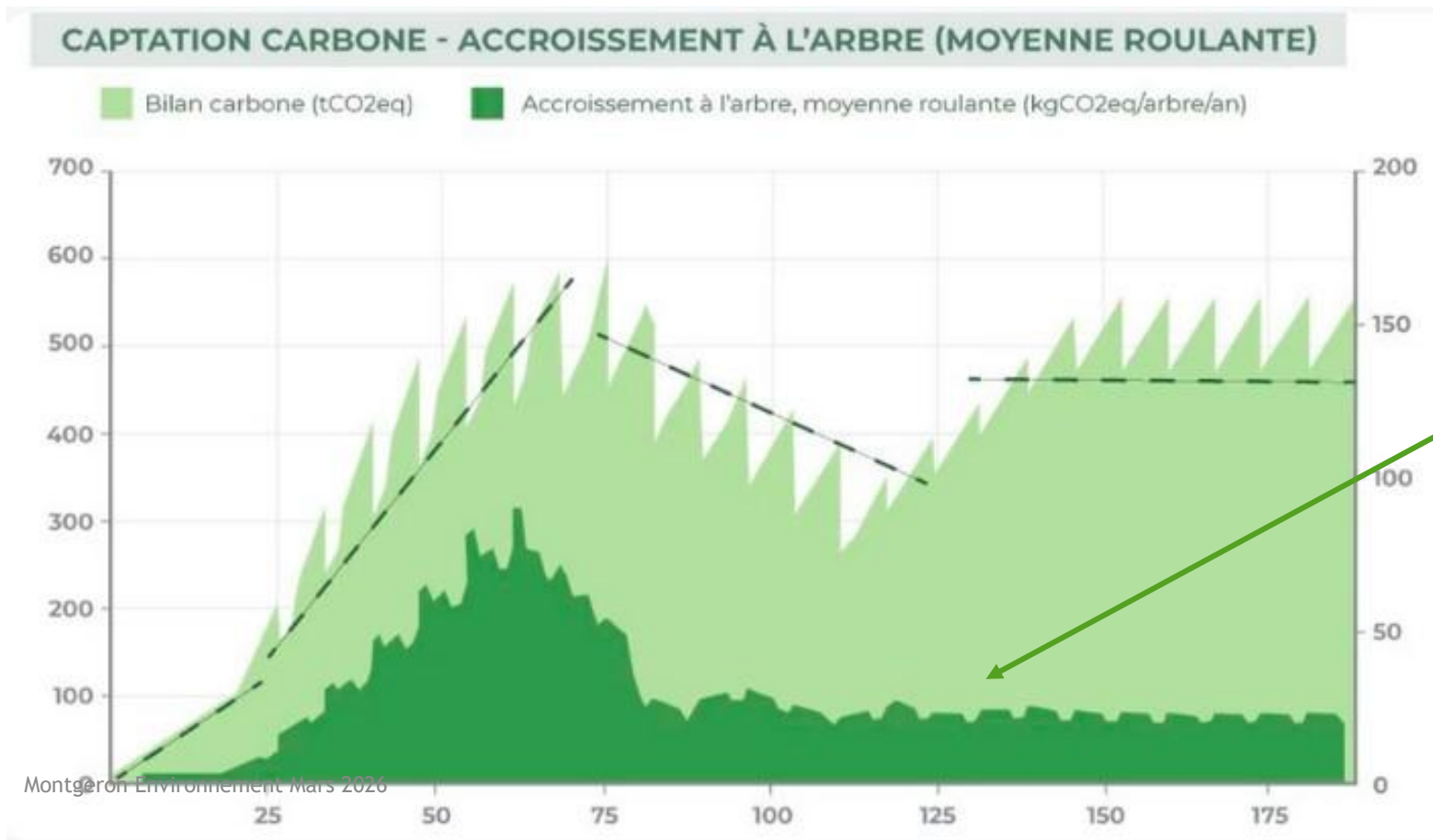
- ▶ La forêt fixe du carbone dans le sol et dans les arbres **si on la laisse pousser**
- ▶ Chaque année
  - ▶ Fixation du carbone dans les sols forestiers : 0.24 t/ha/an (INRAe, 2020)
  - ▶ Fixation du carbone dans les arbres :
    - ▶ 25 kg / arbre / an
    - ▶ 100 à 500 arbres / ha
    - ▶ Stockage de 2.3 à 12.5 t de CO<sub>2</sub>/ha
- ▶ Rappel : Emissions annuelles de gaz à effet de serre par un français en 2023
  - ▶ 9.4 tonnes CO<sub>2</sub>eq



Couper les arbres pour les brûler réémet le CO<sub>2</sub> stocké dans l'atmosphère

# Fixation du carbone par la forêt

## ► La fixation du carbone par un chêne

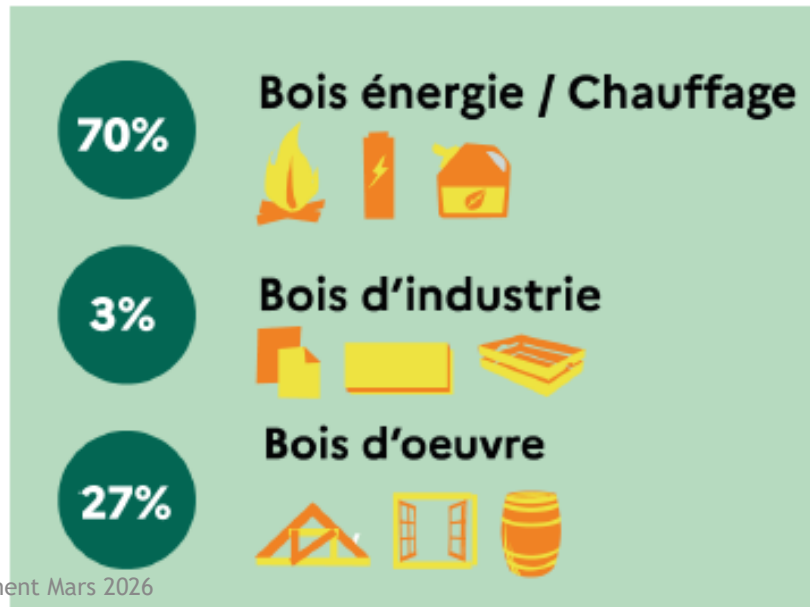


- Très faible avant 25 ans
- Maximum entre 50 et 75 ans
- 25 kg/arbre/an après 75 ans

# Destination des bois coupés en forêt de Sénart

- La destination des bois vendus nous est fournie chaque année dans le cadre de la charte

## La gestion de la forêt de Sénart Devenir des bois en 2024



70% du bois coupé par en fumée  
(donc en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère)

27% du bois coupé correspond aux  
grumes de beaux chênes en bonne  
santé âgés d'environ 180 ans

# Conclusion

- ▶ Nous remettons en cause la gestion de la forêt de Sénart
  - ▶ Les « fonctions » de la forêt, réservoir de biodiversité et sociale, doivent devenir prioritaires :
    - ▶ Conserver les grands arbres en bonne santé source de fraîcheur et principaux fixateurs de CO<sub>2</sub>
    - ▶ Sauvegarder ce «réservoir » de biodiversité en milieu urbain et conserver l'aspect du paysage
    - ▶ Conserver les vieux arbres et le sous-bois indispensables à la biodiversité
  - ▶ La « fonction de production » n'est plus tenable dans cette forêt urbaine très fréquentée
    - ▶ Prélever tout l'accroissement ne permet pas à la forêt de jouer son rôle de puits de carbone
    - ▶ Utiliser le bois pour en faire du « bois énergie » n'est pas vertueux
      - ▶ Emissions de CO<sub>2</sub>
      - ▶ Emissions de particules néfastes pour la santé